

LA MARGE AU CENTRE

COMPOSER LES PAYSAGES DE LA TRANSITION



Plan de paysage
de la métropole
Aix-Marseille-Provence

Phase 2 //
Objectifs de qualité paysagère

JANVIER 2023

Étude commanditée par :

**Métropole
Aix-Marseille-Provence**

Service Paysage
Direction Patrimoine Naturel et Paysage
DGA Agriculture, Forêt, Paysage et
Espaces Naturels
Le Pharo

58, Boulevard Charles Livon
13007 Marseille
04 91 99 99 00
www.ampmetropole.fr

Avec le soutien du
**Ministère de la Transition
Écologique et de la Cohésion des
Territoires**

Étude réalisée par :

Agence Folléa Gautier

Paysagistes urbanistes
100 avenue Henri Ginoux
92 120 Montrouge
01 47 35 71 33
agence@follea-gautier.com
www.follea-gautier.com

Puya Paysage

CDE Petra Patrimoine
Paysagistes
8 rue Fortia
13001 Marseille
06 23 22 71 06
puya.paysage@gmail.com

Patrick Delance

Photographe
96bis rue Guy Moquet
92240 Malakoff
06 80 07 01 37

Biotope PACA

Écologie et environnement
«Le Galilée» allée Antoine Becquerel
83340 Le Cannet des Maures
04 94 50 29 18
paca@biotope.fr

Ceresco

(anciennement Blezat Consulting)
Agriculture et sylviculture
18 rue Pasteur
69 007 Lyon
04 78 69 84 69
contact@ceresco.fr
www.ceresco.fr

SOMMAIRE

INTRODUCTION

5

AXE 1 /

Pérenniser la matrice des reliefs, comme le socle qui structure l'espace métropolitain

7

1.1 Identifier reliefs et lignes de crêtes afin d'assurer leur protection contre l'urbanisation 11

1.2 Composer des franges protectrices aux marges des massifs 11

1.3 Relier les massifs entre eux à la faveur de l'armature paysagère métropolitaine 11

AXE 2 /

Redonner de l'espace à l'eau

13

2.1 Reconnaître et protéger les paysages de l'eau 17

2.2 Soigner les paysages de l'eau et refertiliser leurs abords 17

2.3 Valoriser la présence de l'eau dans l'armature paysagère métropolitaine 17

AXE 3 /

Inventer les nouveaux paysages des plaines

19

3.1 Protéger les derniers ensembles agri-naturels contre l'artificialisation 23

3.2 Composer le paysage agri-urbain des plaines 23

3.3. Alimenter l'armature paysagère métropolitaine par la valorisation d'activités agricoles de proximité 23

AXE 4 /

Composer l'armature paysagère en maillant les espaces urbains et industriels avec les espaces naturels, agricoles et forestiers

25

4.1 Construire une trame de « nature » infiltrant l'espace urbain et industriel métropolitain 29

4.2 Insérer le développement urbain et industriel en résonance avec la trame paysagère, dans les espaces de lisières 29

SYNTHÈSE /

31

Projet des «Paysages de la transition»

Cartographie des objectifs de qualité paysagère pour les espaces de lisières métropolitains 32

Synthèse illustrée des objectifs de qualité paysagère 34



INTRODUCTION

Pour construire une politique de paysage simple, claire et efficace pour la métropole AMP, quoi de mieux que de revenir à ses grandes composantes pour mieux en affirmer l'existence et la bonne gestion ? C'est ce qu'il y a de plus concret et tangible ; et c'est ainsi que quatre axes émergent qui portent sur :

- les reliefs,
- l'eau,
- les plaines,
- le construit : habitat, activités et infrastructures.

Chacun est porteur d'objectifs de qualité paysagère spécifiques. L'ensemble des propositions est nourri par les résultats du diagnostic¹, focalisé sur les inter-relations à préserver ou à recoudre entre les composantes du paysage, dans les marges oubliées des logiques d'aménagement sectorielles, voire ségrégatives, à l'œuvre.

Les objectifs de qualité paysagère sont construits pour que la politique de paysage soit la vectrice opérationnelle de la transition écologique de la métropole, ceci grâce à la dimension transversale et globale de la question du paysage, à son caractère accessible à tous, sensible et non technocratique, et au lien efficient qu'il propose entre cadres et modes de vie à faire évoluer.

1-Plan de paysage de la métropole Aix-Marseille-Provence - La marge au centre - Phase 1 // Diagnostic

AXE 1 /

Pérenniser la matrice des reliefs, comme le socle qui structure l'espace métropolitain





Le diagnostic l'a montré, les grands paysages métropolitains s'expriment d'abord dans la puissance des reliefs. Ils dessinent des horizons omniprésents, toujours valorisants pour l'œil en offrant de la profondeur, des repères, des promesses de respirations. Tous les massifs de la métropole ont pris une valeur identitaire, culturelle et sociale à la faveur des représentations et des usages qu'ils permettent. Certains sont de renommée mondiale, comme la montagne Sainte-Victoire peinte notamment par Cézanne. D'autres sont d'importance régionale ou nationale (Garlaban, chaîne de l'Étoile et son Pilon du Roi, chaîne de l'Estaque, massif de Marseilleveyre dans le Parc national des Calanques, puis aux confins de la métropole, Sainte-Baume, Luberon et Alpilles). Enfin, la métropole est parsemée de reliefs de moindre ampleur, qui marquent fortement les paysages locaux. Moins reconnus, ils sont les plus menacés par l'urbanisation et méritent à ce titre une attention accrue¹.

Depuis les hauteurs, même les plus modestes, la métropole s'offre au regard dans des vues d'ensemble, constitutives de l'identité intercommunale. Les grands reliefs ont aussi guidé et organisé le développement métropolitain, et constituent aujourd'hui des îles de « résistance » à la dynamique d'urbanisation et d'artificialisation.

Ils s'affirment désormais comme les grands espaces de nature de la métropole, où s'étendent notamment les forêts (sylva) et la garrigue (saltus).

Or, face à l'urbanisation sans mesure des dernières décennies, la puissance de résistance de ces reliefs est variable, en fonction de leur pente, de leur altitude et de leur situation. Leur protection sur le long terme, en tant que refuges pour la biodiversité, mais aussi comme espaces de fraîcheur et de respiration pour les urbains, devient une priorité métropolitaine : car cette protection est certes mise en place pour les massifs les plus emblématiques, mais dans des formes parfois assez faiblement efficaces face à l'urbanisation; elle ne vaut pratiquement jamais pour des raisons paysagères mais plutôt au titre de la biodiversité, et à des degrés très inégaux ; et surtout elle est loin d'être généralisée à tous les reliefs. Les petits reliefs ont tendance à subir en premier lieu les assauts de l'urbanisation, constituant la première couronne naturelle, alors qu'ils sont spatialement garants de la perception de la majesté des grands massifs.

Le premier axe en faveur de la qualité paysagère pour la métropole est bien de pérenniser cet héritage en généralisant et renforçant sa protection face à l'urbanisation. Il consiste aussi à ménager les transitions entre les collines ou montagnes préservées et les espaces habités, travaillés et parcourus. Ces lisières présentent une épaisseur variable pour accueillir des usages divers, faciliter la prévention des risques - notamment incendies - et réguler leur fréquentation. Ils permettront ainsi de concilier la protection des espaces de nature et la dynamique métropolitaine du territoire.

Sites démonstrateurs :

- Piémont de l'Étoile
- Vallée de l'Huveaune
- Vallon du Pinchinier

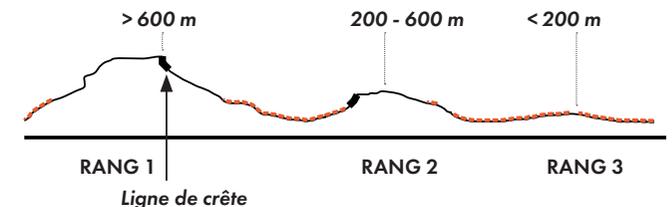
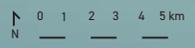
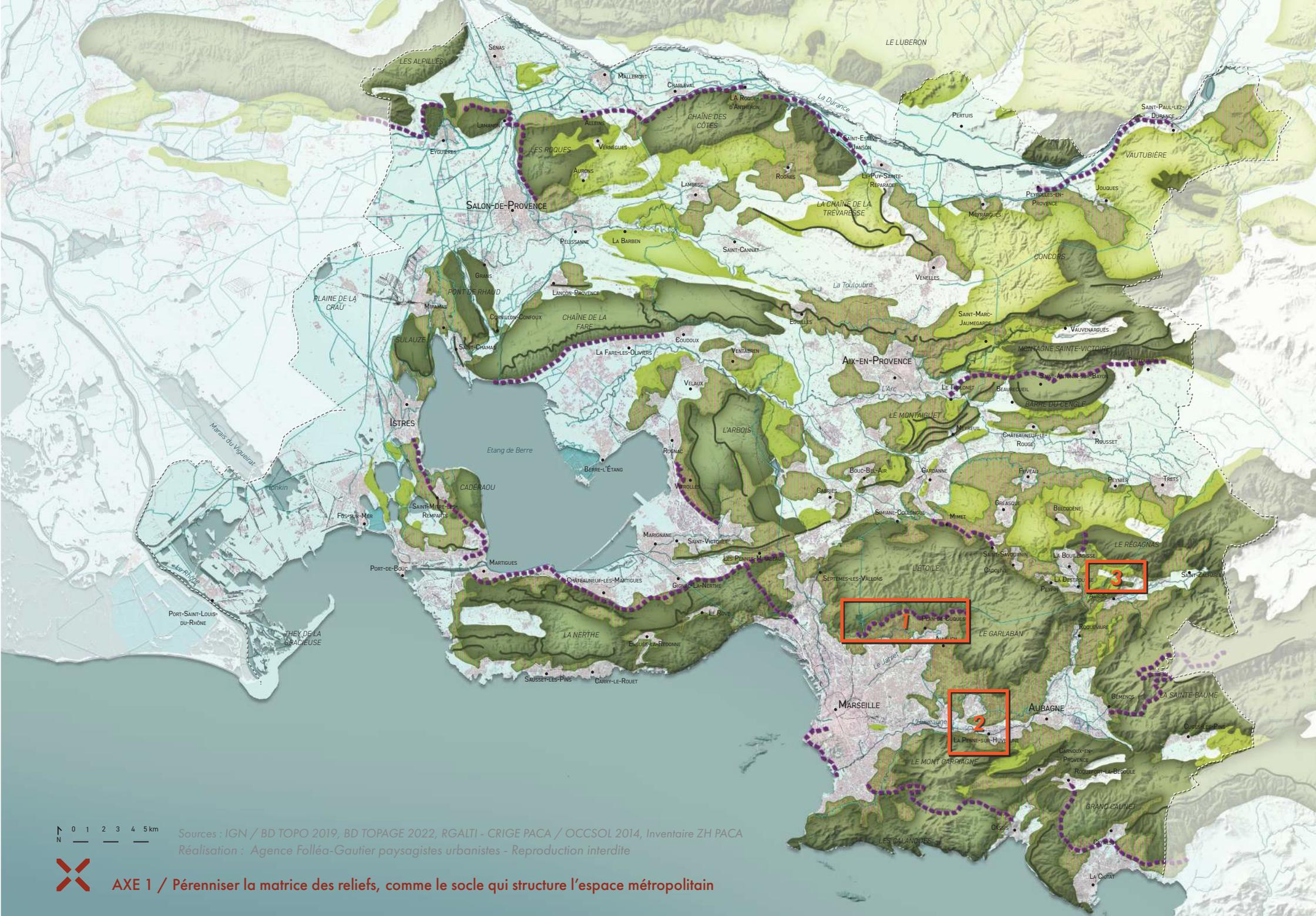


Schéma de principe d'organisation des reliefs métropolitains

¹-Cf. cartographie de la structure des reliefs dans le Diagnostic du Plan de paysage, p. 18



Sources : IGN / BD TOPO 2019, BD TOPAGE 2022, RGALI - CRIGE PACA / OCCSOL 2014, Inventaire ZH PACA
 Réalisation : Agence Folléa-Gautier paysagistes urbanistes - Reproduction interdite



AXE 1 / Pérenniser la matrice des reliefs, comme le socle qui structure l'espace métropolitain

AXE 1 / LÉGENDE

1.1 IDENTIFIER RELIEFS ET LIGNES DE CRETES AFIN D'ASSURER LEUR PROTECTION CONTRE L'URBANISATION

Protéger sur le long terme les reliefs structurants :

 **Les grands massifs de rang 1, emblématiques du territoire et de renommée internationale ou nationale** : (Garlaban, Étoile, Sainte-Victoire et Cengle, Sainte-Baume, Alpilles, Calanques). **Les reliefs de rang 2, de notoriété régionale et départementale** (Les Roques, Trévaresse, La Fare, Pont de Rhaud, Vautubière, Régagnas, Sul auze, Caderaou, La Nerthe, L'Arbois, la chaîne des Côtes, le Concors, Le Grand Caunet, le Mont Carpiagne)

 **Les lignes de crêtes dans leur continuité pour les reliefs de rang 2 et 3, comme l'Arbois et les hauts de Lançon-Provence.**

 **Mettre en place un moratoire sur l'urbanisation des reliefs de rang 3, plus vulnérables face à l'urbanisation.**

- Cela concerne les petits reliefs et piémonts, plus ou moins enclavés ou absorbés par l'urbanisation, et notamment les collines des étangs, les hauts de Lançon-Provence, le Montaiguet, les piémonts du Régagnas du Concors et de la Sainte-Victoire, mais également de plus petits reliefs interstitiels progressivement phagocytés.

P.M.* Renforcer et qualifier les situations écotoniales au sein des massifs :

- Préservation et renforcement de la biodiversité
- Reconquête naturelle et valorisation paysagère
- Production agro-sylvo-pastorale
- Protection face aux risques incendie et à l'érosion

- Gestion de la fréquentation (nombre de visiteurs, saisonnalité, types d'usages et cohabitation)

1.2 COMPOSER DES FRANGES PROTECTRICES AUX MARGES DES MASSIFS

 **Délimiter une épaisseur variable entre les cœurs de nature et l'urbanisation en fonction du contexte et des objectifs**

- Définir des zonages spécifiques de lisières indicés "I" (NI, AI, UI) dans les documents d'urbanisme et leur attribuer un pourcentage d'artificialisation maximale (par exemple 15 %).
- Identifier des formes de gestion spécifique : sous-bois pâturés, débroussaillage, agriculture, parcs de nature, cheminements en limite.
- Prioriser l'acquisition foncière (EPF, ER, ENS, etc.) sur les franges pour contribuer à leur stabilisation, à leur bonne gestion et à leur mise en continuité écologique et paysagère.
- Créer un outil de gestion métropolitain pour le maintien d'une épaisseur agro-sylvo-pastorale protectrice : par exemple troupeaux et bergers métropolitains, service de débroussaillage, gestion dédiée, contractualisations avec des agriculteurs.
- Orienter la composition des nouveaux projets dans un objectif d'« ourler » le tissu urbain en parfaite conscience de leur situation de frange (notamment connexions aux espaces naturels, usages et appropriations récréatifs, continuités de cheminements, mesures en faveur de la protection incendie).
- Harmoniser la programmation des équipements en lisière et adapter leur aménagement à la proximité

des espaces de nature (contextualisation, sobriété de conception, choix de matériaux) : notamment parkings, parcs de proximité, parcours sportifs, sites de stockage d'eau, jardins vivriers.

 **Mettre en valeur les parcours en corniche.**

P.M.* Mettre en valeur le patrimoine des infrastructures lié aux variations de reliefs (viaducs, tunnels, soutènements, édifices techniques).

1.3 RELIER LES MASSIFS ENTRE EUX À LA FAVEUR DE L'ARMATURE PAYSAGÈRE MÉTROPOLITAINE (En application de l'axe 4.) (reliefs, hydrologie, rapport au littoral, continuités écologiques, vues, espaces verts, espaces publics, liaisons douces)

En Application de l'axe 4 : Ménager ou restaurer les corridors écologiques fonctionnels entre les massifs dans l'espace urbain et les interfaces ou les recomposer en cas d'interruption dans le cadre des nouveaux aménagements.

 **Lancer des opérations démonstratrices et de préfiguration de la mise en valeur des lisières, notamment à travers le programme d'actions du plan de paysage**

Sites démonstrateurs du plan de paysage concernés

- 1 Piémont de l'Étoile**
- 2 Vallée de l'Huveaune**
- 3 Vallon du Pinchinier**



AXE 2 / Redonner de l'espace à l'eau





Si les reliefs sont les poumons du grand corps territorial, l'eau est le « sang » qui l'irrigue et le fait vivre. Qu'elle soit naturelle ou conduite artificiellement depuis des territoires éloignés, elle tient une place vitale dans la structure de la métropole : elle façonne ses paysages, sculptant ses reliefs, ses plages et côtes rocheuses, formant ses milieux naturels de zones humides riches en biodiversité, contrastant sa végétation entre le sec et l'humide (feuillus, roselières, haies, tamarissais), conditionnant son urbanisation (nappes, sources, risques), son agriculture (irriguée), son commerce (maritime), son industrie (portuaire), son tourisme (littoral), etc.

Conscients de son caractère fantasque sous climat méditerranéen, les hommes l'ont précieusement apprivoisée et mise en valeur au fil des millénaires, léguant certains aménagements remarquables à travers la métropole comme le Palais Longchamp, l'aqueduc de Roquefavour, les quais du Vieux Port à Marseille, le parc de la Torse à Aix, le canal de Craonne, les canaux au fil des campagnes, les fontaines en ville ou au centre du village, etc. Ce n'est qu'au cours du dernier siècle qu'on a voulu asservir l'eau au point de la nier : débouché de la chaîne hydroélectrique de Durance, artificialisation des berges, des rivières,

des canaux et du trait de côte, couverture des cours d'eau, rétrécissement des lits majeurs et moyens, drainage des zones humides, des marais et des sansouïres, imperméabilisation des bassins versants par l'urbanisation, confiscation du bien commun au profit d'usages monospécifiques, etc. Les difficiles aménagements contemporains de reconquête qualitative de l'eau, comme le projet du ruisseau des Ayalades, sont récents et restent très ponctuels, voire anecdotiques par rapport à l'ampleur de l'enjeu dans la métropole.

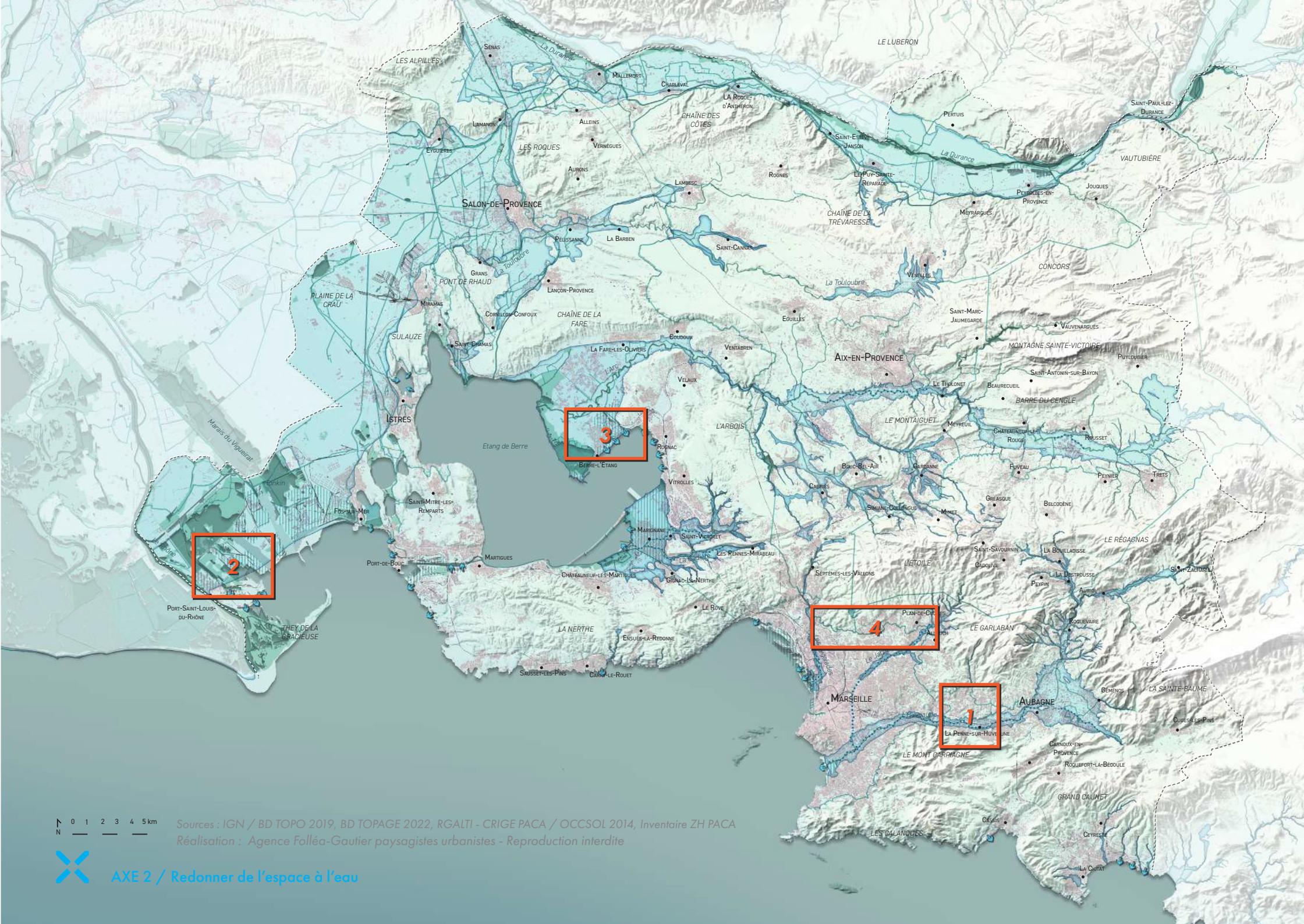
L'eau est aussi au cœur des préoccupations face au changement climatique : augmentation des températures et des périodes de sécheresse, évolution des précipitations et incertitudes sur la ressource, élévation du niveau marin, accroissement des risques d'inondation, de submersion marine, etc. Ces dynamiques se posent tout particulièrement dans l'espace métropolitain, où l'aménagement forcé de l'hydrographie, destiné à permettre le développement économique et urbain des dernières décennies, contribue à renforcer certains phénomènes : inondations, malaïgues, îlots de chaleur urbains, perte de biodiversité autour de la trame bleue, vulnérabilité littorale, diminution de la ressource, etc.

L'axe 2 a donc pour but de faire réapparaître l'eau, ses paysages caractéristiques et sa biodiversité, dans l'espace urbain comme dans l'espace agricole ou naturel, et de faire évoluer les pratiques d'aménagement vers une plus grande prise en compte de la qualité des milieux et de la gestion de la ressource :

- Pour la préservation ou l'amélioration de la qualité chimique et écologique des masses d'eau,
- Pour la gestion des risques (inondation, submersion),
- Pour la reconquête des milieux,
- Pour la qualité du cadre de vie et le rafraîchissement, notamment dans les espaces urbains (plages, parcs, liaisons douces et promenades),
- Pour remettre en lien les espaces métropolitains.

Sites démonstrateurs :

- Vallée de l'Huveaune
- Port-Saint-Louis-du-Rhône
- Berre-L'Étang



Sources : IGN / BD TOPO 2019, BD TOPAGE 2022, RGALI - CRIGE PACA / OCCSOL 2014, Inventaire ZH PACA
 Réalisation : Agence Folléa-Gautier paysagistes urbanistes - Reproduction interdite



AXE 2 / LÉGENDE

2.1 RECONNAÎTRE ET PROTÉGER LES PAYSAGES DE L'EAU

Protéger et révéler les paysages de l'eau oubliés ou disparus, dans les espaces urbains et agricoles notamment :

-  nappes alluviales ou côtières,
-  cours d'eau et canaux busés ou enfouis,
-  zones humides et frange côtières artificialisées,

Délimiter, dans les documents d'urbanisme, une épaisseur minimale de protection autour des linéaires d'eau, des zones humides, des plans d'eau et du trait de côte : du lit mineur au lit majeur, prise en compte de l'emprise de la nappe alluviale et de la nappe côtière.

 Définir sur cette épaisseur des zonages spécifiques dans les documents d'urbanisme et leur attribuer un pourcentage maximal d'artificialisation et un degré minimal de porosité des sols.

Maîtriser les espaces non bâtis et prohiber les nouvelles constructions sur les parcelles de milieux humides :

-  cours d'eau,
-  plans d'eau,
-  zones humides, marais

P.M. nappes de captage*

Prioriser les acquisitions foncières (en particulier EPF, ER, ENS) sur ces espaces sensibles.

Préserver ou restaurer des accès au littoral depuis les espaces habités :

-  sites industrialo-portuaires, franges littorales urbanisées et privatisées, routes littorales peu accessibles aux modes doux.

2.2 SOIGNER LES PAYSAGES DE L'EAU et REFERTILISER LEURS ABORDS

Définir des projets ou programmes par séquence à visée écologique et paysagère :

- réouverture, désimperméabilisation, renaturation, adoucissement des berges, création de liaisons douces, d'espaces publics, d'équipements, intégration paysagère et écologique de nouveaux quartiers (cf. projet des Ayalades, contrats de l'Huveaune, de l'Arc et de la Cadière).

Restaurer les cours d'eau en vue d'améliorer la qualité de l'eau :

-  reconquête des lits mineurs canalisés ou artificialisés, reméandrage, reconstitution naturelle des ripisylves.

Favoriser le ralentissement des eaux en période de crues (en cohérence avec les préconisations du SDAGE)

Préserver et restaurer les continuités végétales le long des cours d'eau dans un souci de diversité floristique

Maintenir des bandes enherbées et des ripisylves le long des cours d'eau en zone agricole.

- 5 m réglementaires minimum

Préserver et valoriser le petit patrimoine lié à l'eau :

-  canaux,
- P.M.* biefs, martelières, ponts, moulins*

Accompagner les acteurs et les communes vers une plus grande sobriété des aménagements dans les milieux humides

- P.M.** minimisation des emprises et impacts, économie de la ressource, protection de la biodiversité, et une plus grande valorisation de la présence de l'eau dans les paysages (accessibilité, agrément, fraîcheur).

Promouvoir la qualité paysagère et architecturale des aménagements hydrauliques et de leurs abords (bassins, digues, perrés, ouvrages d'art, canaux) :

- P.M.* faire appel à des hommes de l'art pour leur conception et leur mise en œuvre.*

2.3. VALORISER LA PRÉSENCE DE L'EAU DANS L'ARMATURE PAYSAGÈRE MÉTROPOLITAINE (en application de l'axe 4)

-  Lancer des opérations démonstratives et de préfiguration de la mise en valeur des berges et milieux humides

Sites démonstrateurs du plan de paysage concernés

- 1 Vallée de l'Huveaune
- 2 Port-Saint-Louis-du-Rhône
- 3 Berre-L'Étang
- 4 Piémont de l'Étoile

* *P.M.* = Pour mémoire, non cartographié

AXE 3 / Inventer les nouveaux paysages des plaines





Les plaines agricoles ont été les principales victimes de l'évolution métropolitaine des soixante-dix dernières années. Si un tiers de la surface métropolitaine est encore constitué de terres labourables, la superficie s'est radicalement amenuisée, et les terres agricoles sont aujourd'hui pour beaucoup fragmentées et enclavées dans une nappe d'urbanisation plus ou moins diffuse. Les paysages purement agricoles ou de **saltus**, qui occupaient la majorité des terres au XIXe siècle (près de 80 % de la superficie métropolitaine), sont devenus rares et précieux à l'échelle de la métropole (moins de 40% du territoire).

L'urbanisation en extension rapide s'est répandue dans les plaines, composant de nouveaux espaces mi-agricoles mi-urbanisés qui occupent désormais une grande superficie de la métropole (environ 30 000 hectares, soit 10% du territoire) et forme le cadre de vie quotidien de nombreux habitants. Ce paysage, pose aujourd'hui question :

- à la fois pour le maintien d'une agriculture fragilisée, par les spéculations foncières au contact de l'habitat,
- et pour la difficile structuration urbaine de quartiers résidentiels très étendus, coûteux en gestion, dont le tissu de lotissements ou de maisons individuelles est difficile à faire muter. Ces espaces permettent

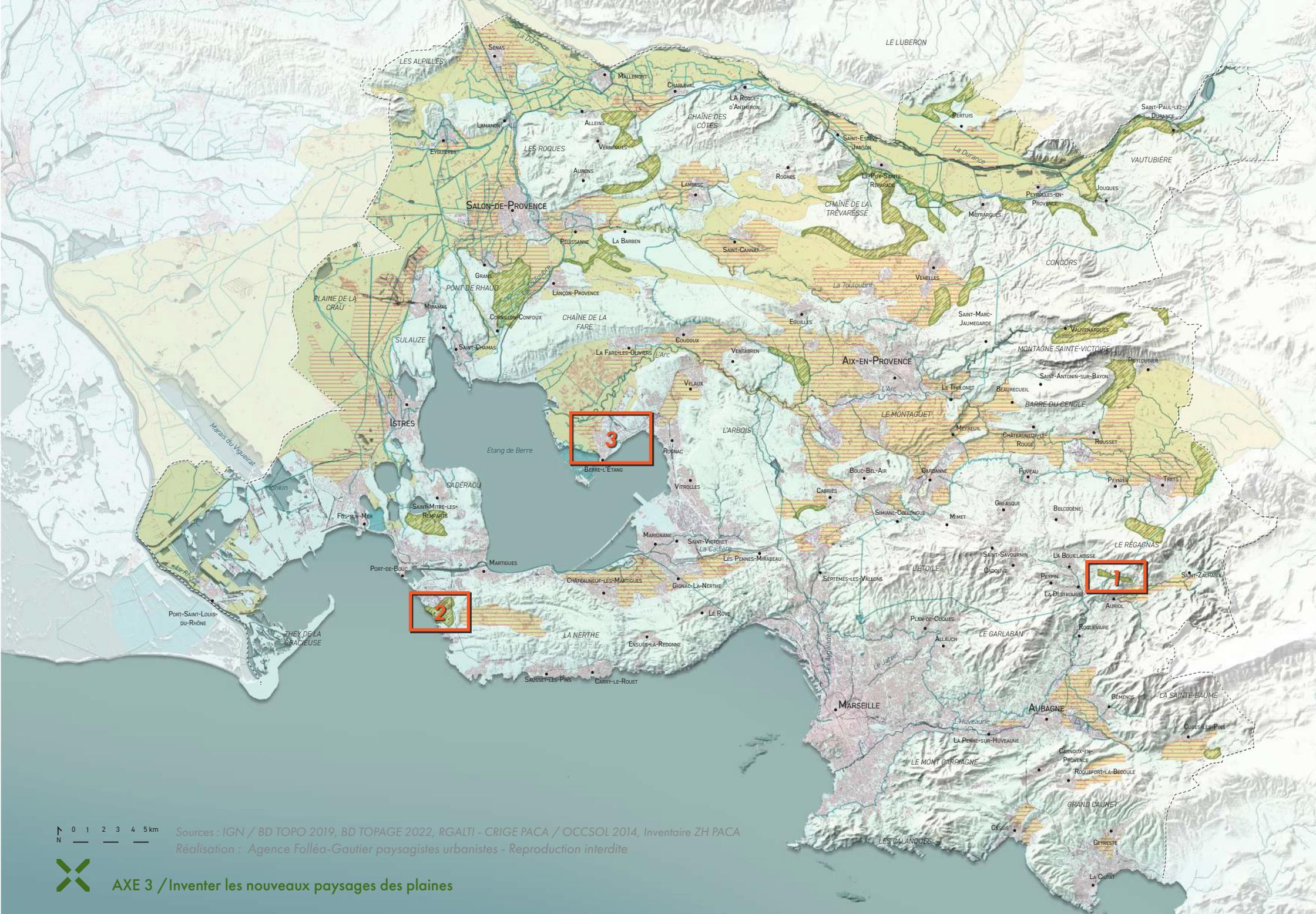
néanmoins une certaine perméabilité dans les continuités écologiques.

L'axe 3 vise donc à composer de nouveaux paysages pour les plaines métropolitaines :

- En préservant et valorisant les plaines agri-naturelles encore vivantes qui constituent autant de facettes de la riche identité rurale de la métropole (cultures provençales, oliveraies, garrigues).
- En créant des lisières agri-urbaines plantées entre espaces résidentiels et agricoles pour constituer des paysages agri-urbains pérennisés, équilibrés et apaisés.
- En mettant en place des protections réglementaires fortes et de long terme sur les terres arables et irrigables que l'on souhaite pérenniser.

Sites démonstrateurs :

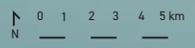
- Vallon de Pinchinier
- Lavéra-Ponteau
- Berre-l'Étang



3

2

1



Sources : IGN / BD TOPO 2019, BD TOPAGE 2022, RGALI - CRIGE PACA / OCCSOL 2014, Inventaire ZH PACA
 Réalisation : Agence Folléa-Gautier paysagistes urbanistes - Reproduction interdite



AXE 3 / Inventer les nouveaux paysages des plaines

AXE 3 / LÉGENDE

3.1 PROTÉGER LES DERNIERS ENSEMBLES AGRI-NATURELS CONTRE L'ARTIFICIALISATION

Identifier les ensembles agri-naturels encore fonctionnels et les protéger dans les documents d'urbanisme.

Les protéger et les valoriser sur le long terme, au-delà des zonages A ou N des documents d'urbanisme: PAEN, ZAP.

- Renforcer la stratégie foncière d'acquisition ou de valorisation de patrimoine, pour l'installation de nouvelles exploitations.
- Accompagner les acteurs pour la valorisation des secteurs agri-naturels : par exemple agritourisme, productions spécifiques, mise en réseau.
- Définir les règles concernant les possibilités de construction, d'extension, de transformation des bâtiments agricoles/agri-touristiques, d'implantation d'énergies renouvelables, de développement de l'agriculture hors-sol.

Composer les lisières agri-forestières :

- **reconquête de friches, sylvo-pastoralisme.**

3.2 COMPOSER LE PAYSAGE AGRI-URBAIN DES PLAINES

Identifier les paysages de plaines agri-urbaines dans leur diversité

- Envisager un moratoire immédiat sur la constructibilité des espaces agri-urbains jusqu'à l'intégration de préconisations dans les documents d'urbanisme.

- Définir les unités de paysage agri-urbaines à l'échelle de chaque Commune / PLUi / métropole et identifier leur valeur agricole :
 - > Prise en compte de la qualité des sols et de la disponibilité de l'eau
 - > Prise en compte des cultures en place, ou pouvant potentiellement se développer
 - > Prise en compte des formes urbaines et de la proximité des pôles de vie
- Proposer pour toutes les unités de paysage agri-urbaines :
 - > une part maximale de constructibilité, par exemple à 20 % (80% agricole)
 - > un potentiel de développement des dispositifs d'énergies renouvelables, de façon contextualisée et en adéquation avec la nature des sols (dans les zones artificialisées et sur le bâti agricole en priorité)
 - > une limite maximale d'agriculture hors-sol (constructibilité dans le zonage agricole)
- Composer un « plan de paysage agri-urbain » dans la mesure de la capacité des sols, par exemple sous forme d'OAP, à l'échelle de ces unités de paysage, précisant notamment la répartition spatiale des 80/20 et le transposer dans les PLU (zonage indicé spécifique aux paysages agri-urbain, et sous-zonages éventuels pour les différentes configurations, OAP thématique sur les paysages agri-urbains, etc.)
- Développer un accompagnement par des hommes de l'art et des aides financières à la conception architecturale et paysagère des installations et bâtis agricoles.
- Protéger sur le long terme les 80 % (ou plus) d'espaces agricoles restants : Renforcer les exigences liées aux zonages agricoles et aux zonages indicés, procédures et dispositifs spécifiques de type ZAP.

- Conforter la pérennité des espaces agri-urbains ainsi identifiés en soutenant les initiatives et projets locaux
 - > Diversification des filières agricoles,
 - > Circuits courts et de proximité, en lien avec le projet alimentaire territorial,
 - > Parcs agricoles et quartiers agri-urbains (ex. : Sainte-Marthe),
 - > Projets démonstrateurs (programme d'action du plan de paysage).

3.3. ALIMENTER L'ARMATURE PAYSAGÈRE MÉTROPOLITAINE PAR LA VALORISATION D'ACTIVITÉS AGRICOLES DE PROXIMITÉ (en application de l'axe 4)

Lancer des opérations démonstratives et de préfiguration de la mise en valeur des plaines agri-urbaines

Sites démonstrateurs du plan de paysage concernés

- 1 Vallon de Pinchinier**
- 2 Lavéra-Ponteau**
- 3 Berre-l'Étang**

* P.M. = Pour mémoire, non cartographié

AXE 4 /

Composer l'armature paysagère en maillant les espaces urbains et industriels avec les espaces naturels, agricoles et forestiers





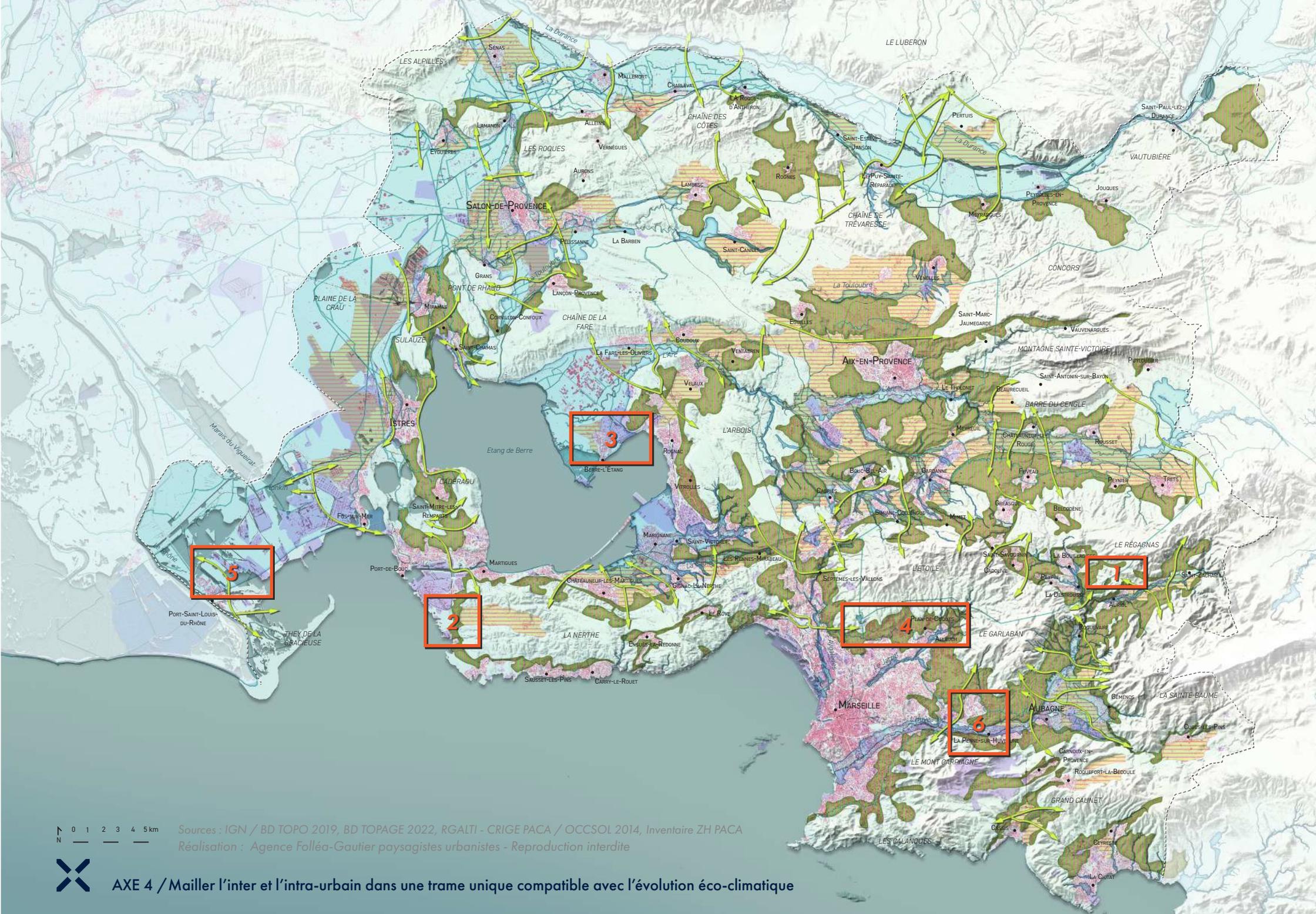
Les espaces de lisières, ramenés au centre de la réflexion, permettent d'ouvrir de nouvelles perspectives pour la composition paysagère de la métropole, à l'aune des transitions en cours (écologiques, climatiques, agricoles, énergétiques).

Face à l'urgence de la situation, les espaces de marges de la métropole sont encore souvent perçus comme un horizon pouvant répondre sans trop de complexité aux futurs besoins : développement des énergies renouvelables, extension des espaces d'activités industrielles, commerciales, artisanales, logistiques, développement d'infrastructures, création de nouveaux « éco-quartiers » dans des espaces de marge encore vierges, etc.

L'axe 4 vise à accompagner le développement métropolitain en renouvelant la façon de faire la ville et le territoire à partir de ses marges, en tant que structure paysagère constitutive de la métropole Aix-Marseille-Provence.

Sites démonstrateurs :

- Vallon de Pinchinier
- Lavéra-Ponteau
- Berre-l'Étang
- Piémont de l'Étoile
- Port-Saint-Louis-du-Rhône
- Vallée de l'Huveaune



3

5

2

4

1

6

0 1 2 3 4 5 km

Sources : IGN / BD TOPO 2019, BD TOPAGE 2022, RGALI - CRIGE PACA / OCCSOL 2014, Inventaire ZH PACA
 Réalisation : Agence Folléa-Gautier paysagistes urbanistes - Reproduction interdite



AXE 4 / Mailler l'inter et l'intra-urbain dans une trame unique compatible avec l'évolution éco-climatique

AXE 4 / LÉGENDE

4.1 CONSTRUIRE SUR LA MATRICE PAYSAGÈRE UNE TRAME DE « NATURE » CONTINUE INFILTRANT L'ESPACE URBAIN ET INDUSTRIEL MÉTROPOLITAIN

↔ **Ménager ou restaurer les corridors écologiques fonctionnels entre les massifs dans l'espace urbain et les interfaces ou les recomposer en cas d'interruption dans le cadre des nouveaux aménagements.**

 **Identifier à l'échelle de chaque commune une trame paysagère reliant l'ensemble des quartiers : L'objectif pour toute habitation est d'avoir accès à un espace de nature à moins de 500 mètres.**

- Identifier les espaces non bâtis au coeur des tissus urbains et définir des vocations souhaitées pour chaque espace, en prenant en compte les besoins liés à la transition éco-climatique et la qualité des sols (fraîcheur, ressource en eau, refuges pour la biodiversité, agriculture de proximité, trame brune, trame noire, etc.).
- Retrouver les continuités visuelles et physiques entre ces espaces ouverts en cherchant notamment à relier les centres-bourgs aux espaces naturels et agricoles : circulations douces, trames verte, bleue et jaune (agricole).
- Identifier des points d'entrée dans les espaces naturels et agricoles et définir des modalités d'accessibilité depuis les quartiers habités.

P.M. * **Co-construire la trame paysagère au moyen de dispositifs de concertation : ateliers et visites de terrain avec les élus, intégrant une dimension participative des habitants**

P.M. * **Intégrer la trame paysagère dans les PLU sous forme d'OAP thématiques et sectorielles.**

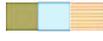
P.M. * **Mettre en œuvre une programmation, pour chaque commune, afin de concrétiser la mise en œuvre de la trame paysagère sur quelques sites particuliers (plans-guides). Choisir des sites de réalisations concrètes à caractère exemplaire, accompagnant notamment la réalisation de nouveaux quartiers ou de projets de renouvellement urbain (cf. sites démonstrateurs du plan de paysage). Valoriser ces projets et sensibiliser les élus.**

 **Lancer des opérations démonstratives et de préfiguration**

Sites démonstrateurs du plan de paysage concernés

- 1 **Vallon de Pinchinier**
- 2 **Lavéra-Ponteau**
- 3 **Berre-l'Étang**
- 4 **Piémont de l'Étoile**
- 5 **Port-Saint-Louis-du-Rhône**
- 6 **Vallée de l'Huveaune**

4.2 INSÉRER LE DÉVELOPPEMENT URBAIN ET INDUSTRIEL EN RÉSONANCE AVEC LA TRAME PAYSAGÈRE, DANS LES ESPACES DE LISIÈRES

 **Définir les conditions de développement des espaces de lisières, pour anticiper la constitution de transitions cohérentes et fonctionnelles (espaces cartographiés dans les axes 1, 2 et 3) :**

- Pré-verdissement et plantations en amont de l'émergence des projets, identification des espaces naturels à conserver et ceux pouvant muter et gestion en conséquence, identification du patrimoine industriel et de son potentiel de conversion, mise en œuvre d'activités temporaires pour gérer les espaces mutables.

P.M. * **Suivre les projets d'urbanisation, d'activité, d'industrie, d'énergie, dans les marges métropolitaines : identifier les espaces pouvant encore accueillir des développements, et ceux trop sensibles ou vulnérables.**

P.M. * **Pour les projets connus (infrastructures, développements industriels et urbains), prévoir le plus en amont possible un périmètre d'action suffisamment large pour l'accueil du projet et le traitement de ses interfaces.**

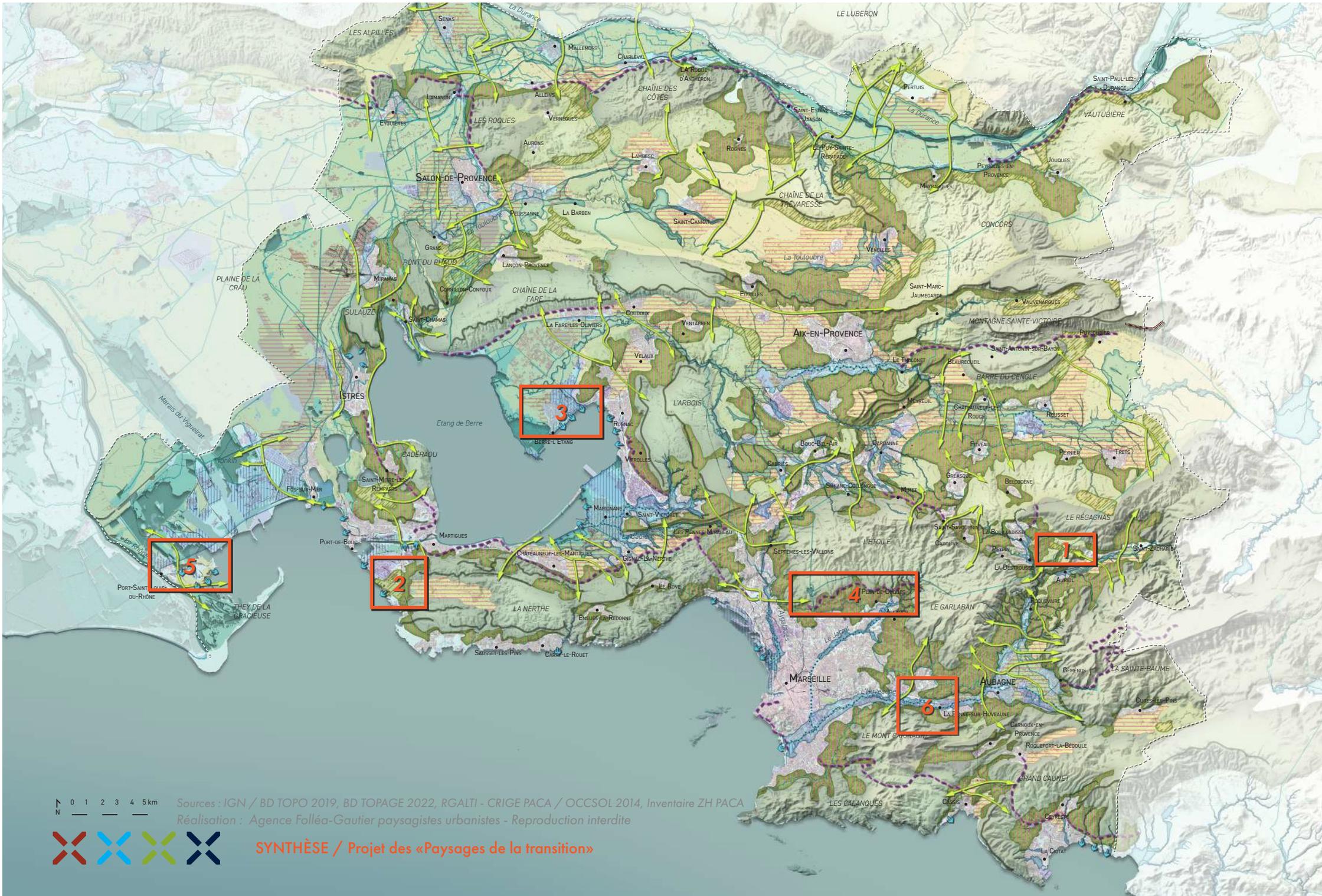
P.M. * **Créer un instrument financier métropolitain partenarial pour agir hors des emprises de chaque opération, consacré à tisser l'opération avec l'existant (inspiré du 1 % paysage et développement).**

P.M. * **Mettre en œuvre un schéma de développement des énergies renouvelables pour cibler les espaces les plus favorables, en lien avec la ressource, les réseaux, les paysages et la biodiversité, et harmoniser leur développement dans le paysage métropolitain.**

* *P.M.* = Pour mémoire, non cartographié

SYNTHÈSE / Projet des « Paysages de la transition »





Sources : IGN / BD TOPO 2019, BD TOPAGE 2022, RGALI - CRIGE PACA / OCCSOL 2014, Inventaire ZH PACA
 Réalisation : Agence Folléa-Gautier paysagistes urbanistes - Reproduction interdite

AXE 1 / PÉRENNISER LA MATRICE DES RELIEFS, COMME LE SOCLE QUI STRUCTURE L'ESPACE MÉTROPOLITAIN

1.1 IDENTIFIER RELIEFS ET LIGNES DE CRETES AFIN D'ASSURER LEUR PROTECTION CONTRE L'URBANISATION

 Sanctuarisation des grands massifs structurants et des lignes de crêtes
 Protection sur le long terme et moratoire sur l'urbanisation des reliefs les plus vulnérables
P.M.* Renforcement des situations écotoniales au sein des massifs (biodiversité, paysages, productions agro-sylvo-pastorale, protection face aux risques, gestion de la fréquentation, etc.)

1.2 COMPOSER DES FRANGES PROTECTRICES AUX MARGES DES MASSIFS

 Délimitation et composition d'une épaisseur de transition entre les cœurs de nature et les espaces urbanisés avec définition d'un degré d'artificialisation maximal

- Gestion spécifique d'une épaisseur agro-sylvo-pastorale protectrice des massifs
- Stabilisation des franges, mise en continuité et composition des nouveaux projets dans un objectif de «finalisation» du tissu urbain

 Mise en valeur des parcours en corniche
P.M.* Mise en valeur du patrimoine des infrastructures lié aux variations de reliefs (viaducs, tunnels, etc.)

1.3 RELIER LES MASSIFS ENTRE EUX À LA FAVEUR DE L'ARMATURE PAYSAGÈRE MÉTROPOLITAINE (en application de l'axe 4)

AXE 2 / REDONNER DE L'ESPACE A L'EAU

2.1 RECONNAÎTRE ET PROTÉGER LES PAYSAGES DE L'EAU

Protection et révélation des paysages de l'eau oubliés ou disparus

 nappes alluviales ou côtières, cours d'eau et canaux busés ou enfouis, zones humides et frange côtières artificialisées ,

 Délimitation d'une épaisseur minimale de protection des milieux humides

- Définition d'un degré d'artificialisation maximal et de porosité minimal, protection sur le long terme (acquisitions foncières)

Maîtrise de l'urbanisation sur les milieux humides et renaturation :

 cours d'eau,
 plans d'eau,
 zones humides,
P.M.* nappes de captage, etc.

 Préservation ou restauration des accès au littoral depuis les espaces habités

2.2 SOIGNER LES PAYSAGES DE L'EAU ET REFERTILISER LEURS ABORDS

Définition de projets ou programmes de reconquête à visée écologique ou paysagère par séquence

- Préservation et restauration des continuités végétales
- Maintien de bandes enherbées le long des cours d'eau et des ripisylves dans les zones agricoles.

Préservation et valorisation du petit patrimoine lié à l'eau

 canaux,
P.M.* biefs, martelières, ponts, moulin

2.3. VALORISER LA PRÉSENCE DE L'EAU DANS L'ARMATURE PAYSAGÈRE MÉTROPOLITAINE (en application de l'axe 4)

AXE 3 / INVENTER LES NOUVEAUX PAYSAGES DES PLAINES

3.1 PROTÉGER LES DERNIERS ENSEMBLES AGRI-NATURELS CONTRE L'ARTIFICIALISATION

 Identification, protection dans les documents d'urbanisme et sur le long terme (PAEN, ZAP, acquisition) et valorisation des secteurs agri-naturels encore fonctionnels

 Composition des lisières agri-forestières en cours d'enrichissement

3.2 COMPOSER LE PAYSAGE AGRI-URBAIN DES PLAINES

 Identification de la variété des paysages agri-urbains des plaines et composition de paysages agri-urbains singuliers

- Définition d'une part maximale de constructibilité
- Définition d'un potentiel de développement d'ENR
- Définition d'une limite maximale d'agriculture hors-sol
- Protection sur le long terme des espaces agricoles restants
- Consolidation des espaces agri-urbains en soutenant les initiatives et projets locaux

3.3. ALIMENTER L'ARMATURE PAYSAGÈRE MÉTROPOLITAINE PAR LA VALORISATION D'ACTIVITÉS AGRICOLES DE PROXIMITÉ (en application de l'axe 4)

AXE 4 / COMPOSER L'ARMATURE PAYSAGÈRE EN MAILLANT LES ESPACES URBAINS ET INDUSTRIELS AVEC LES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS

4.1 CONSTRUIRE SUR LA MATRICE PAYSAGÈRE UNE TRAME DE « NATURE » CONTINUE INFILTRANT L'ESPACE URBAIN ET INDUSTRIEL MÉTROPOLITAIN

 Ménager ou restaurer les corridors écologiques fonctionnels entre les massifs dans l'espace urbain et les interfaces

 Identification d'une trame paysagère pour chaque commune

4.2 INSÉRER LE DÉVELOPPEMENT URBAIN ET INDUSTRIEL EN RÉSONANCE AVEC LA TRAME PAYSAGÈRE, DANS LES ESPACES DE LISIÈRES

 Définition des conditions de développement des espaces de lisières

- Suivi des projets sur les marges métropolitaines
- Mise en oeuvre un schéma de développement d'ENR, harmonisation de leur développement

POUR TOUS :

 Lancer des opérations démonstratives et de préfiguration de la mise en valeur des espaces de lisières

- 1 Vallon de Pinchinier
- 2 Lavéra-Ponteau
- 3 Berre-l'Étang
- 4 Piémont de l'Étoile
- 5 Port-Saint-Louis-du-Rhône
- 6 Vallée de l'Huveaune

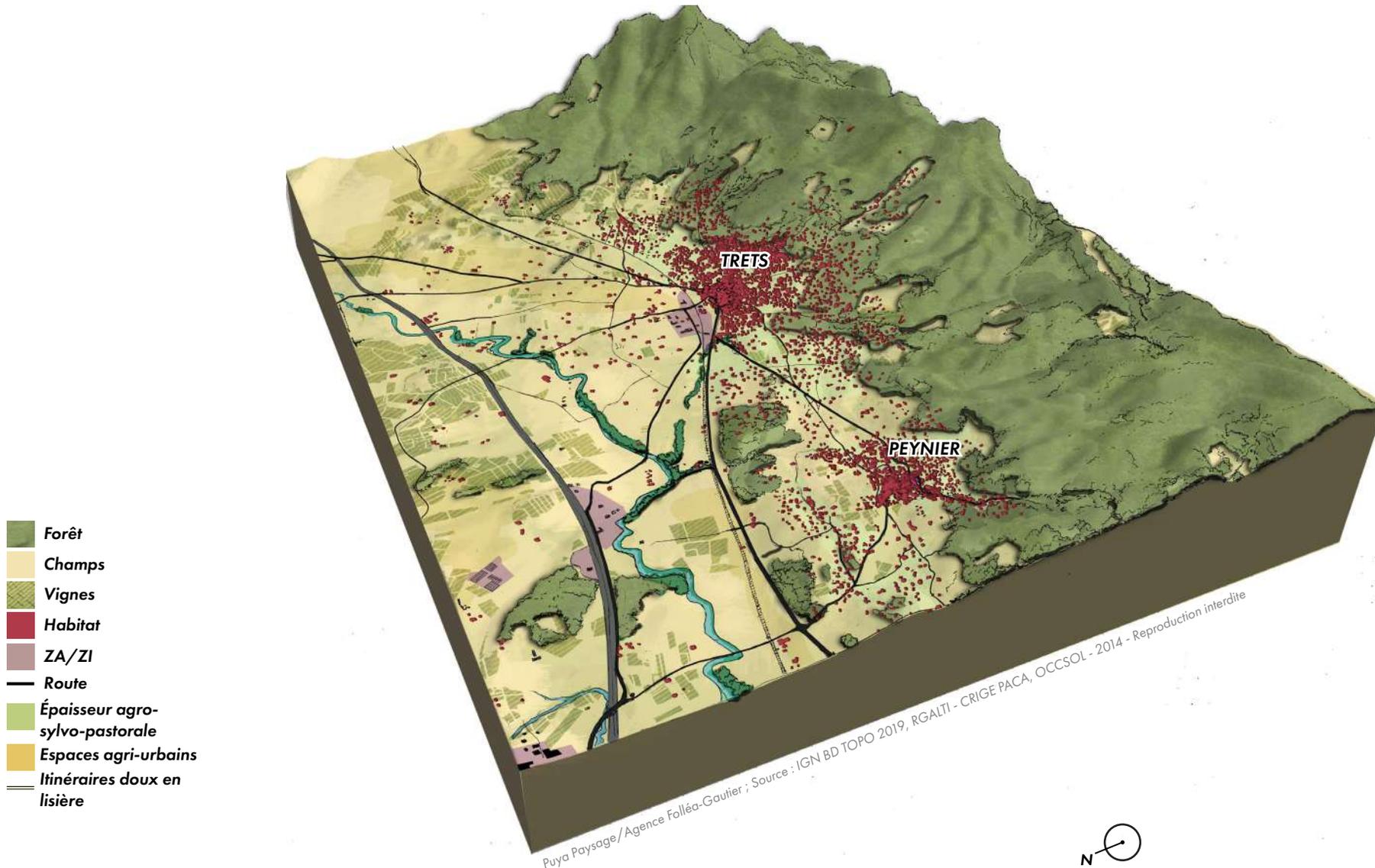
*P.M. = Pour mémoire, non cartographié



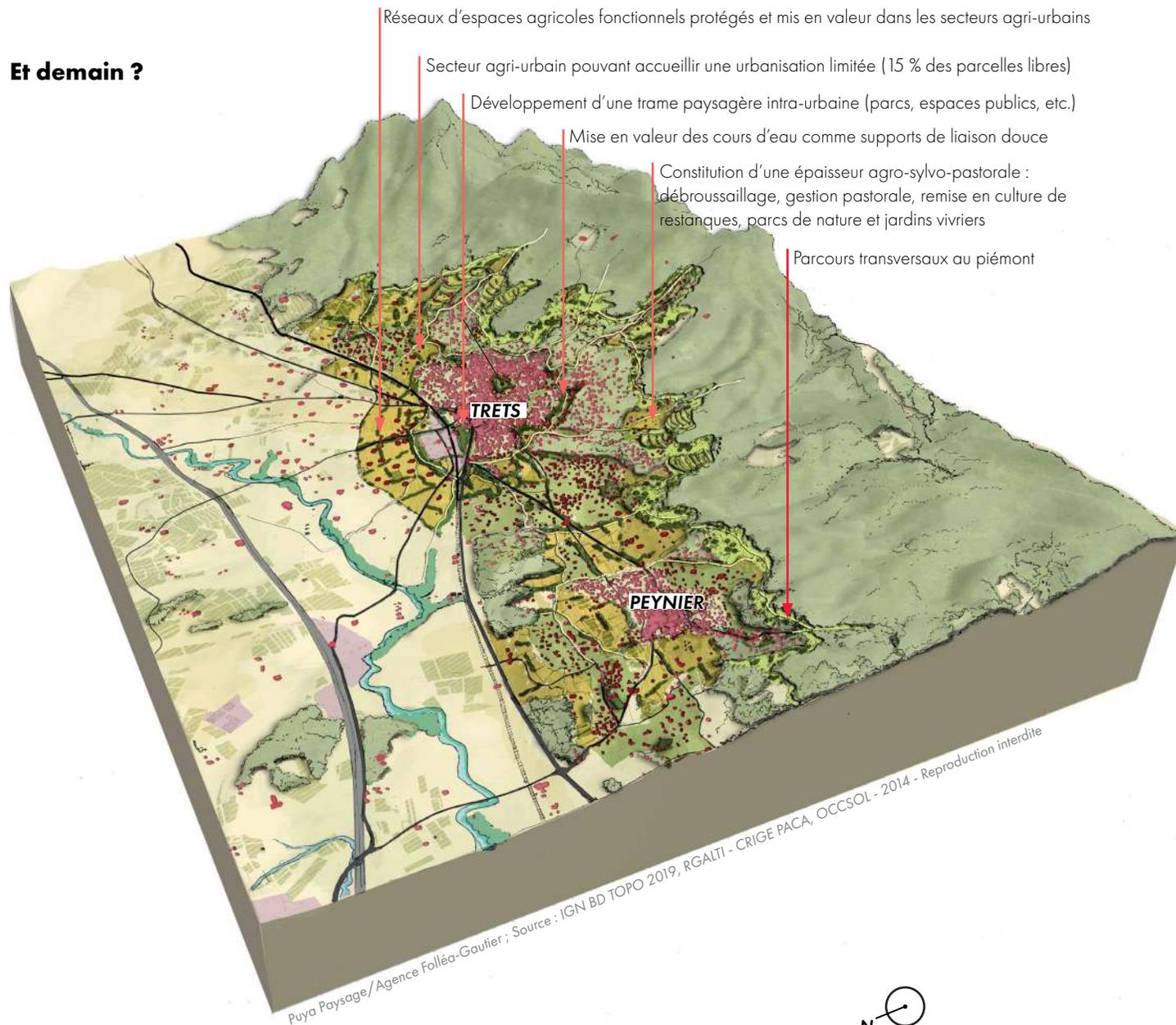
SYNTHÈSE ILLUSTRÉE DES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

Principes de mise en oeuvre dans le secteur de Trets - Peynier

Trets et Peynier aujourd' hui (cf. Diagnostic)



Et demain ?

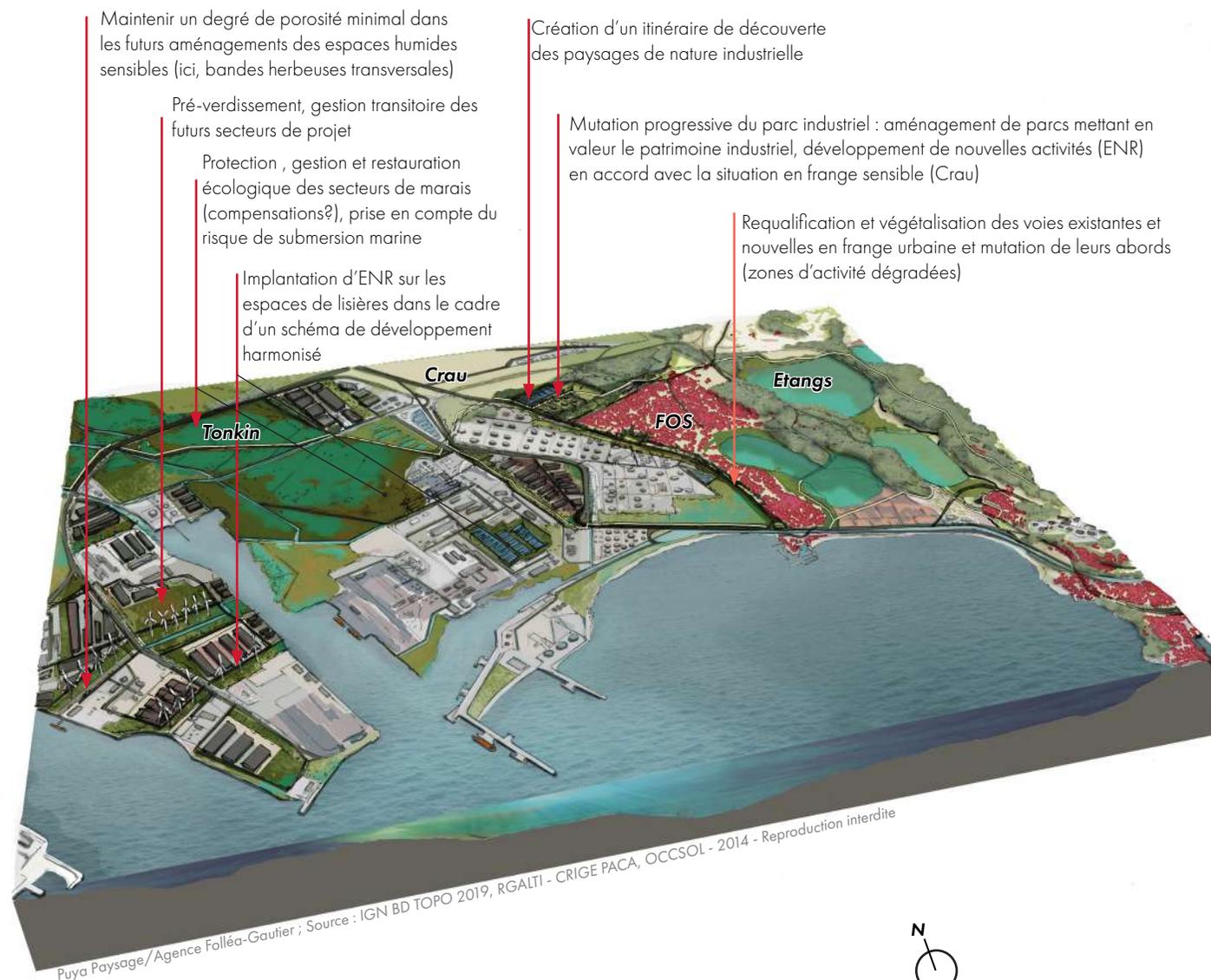


Principes de mise en oeuvre dans le secteur de Fos-sur-Mer et le GPMM

Fos et le GPMM aujourd'hui (cf. Diagnostic)

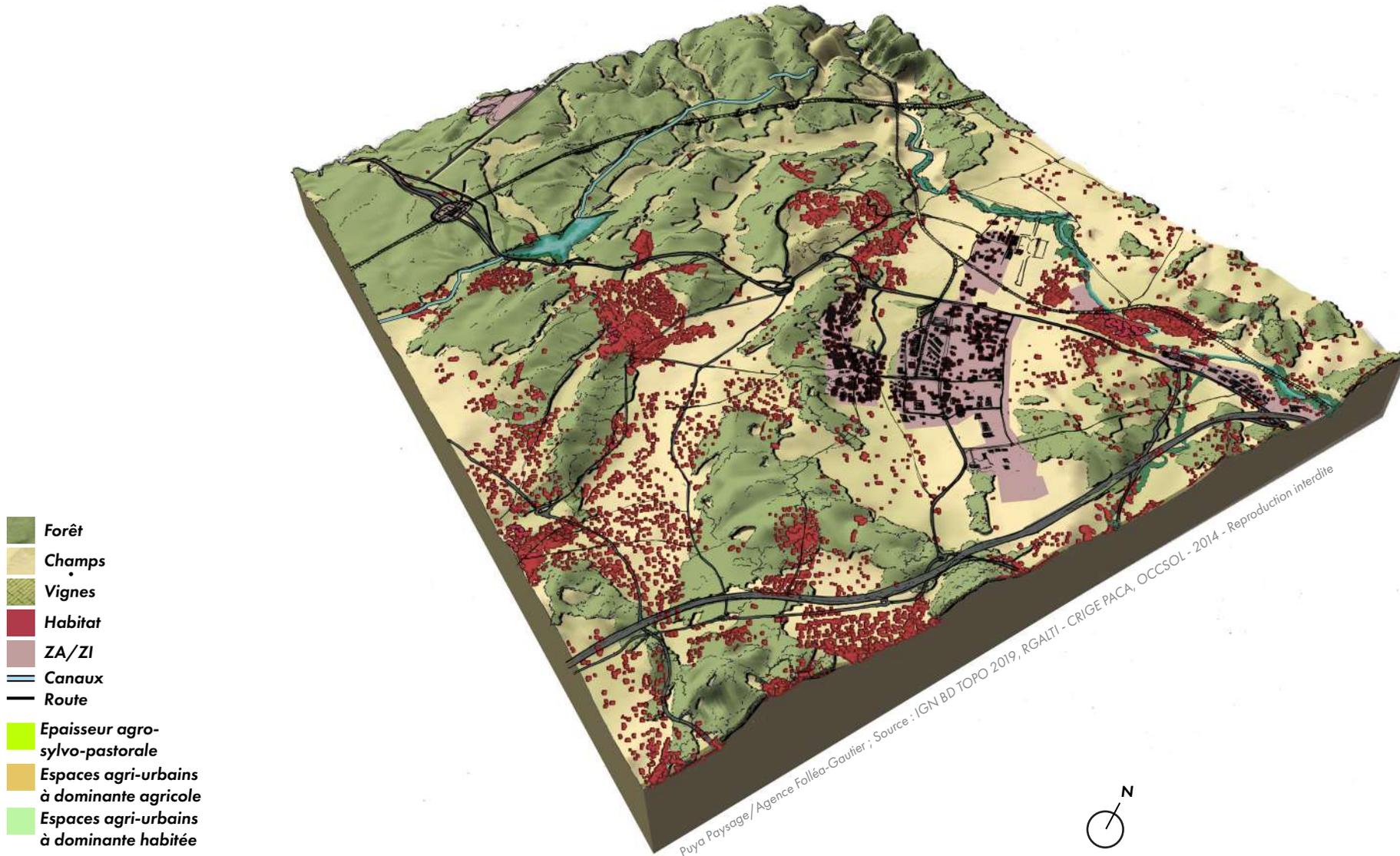


Et demain ?

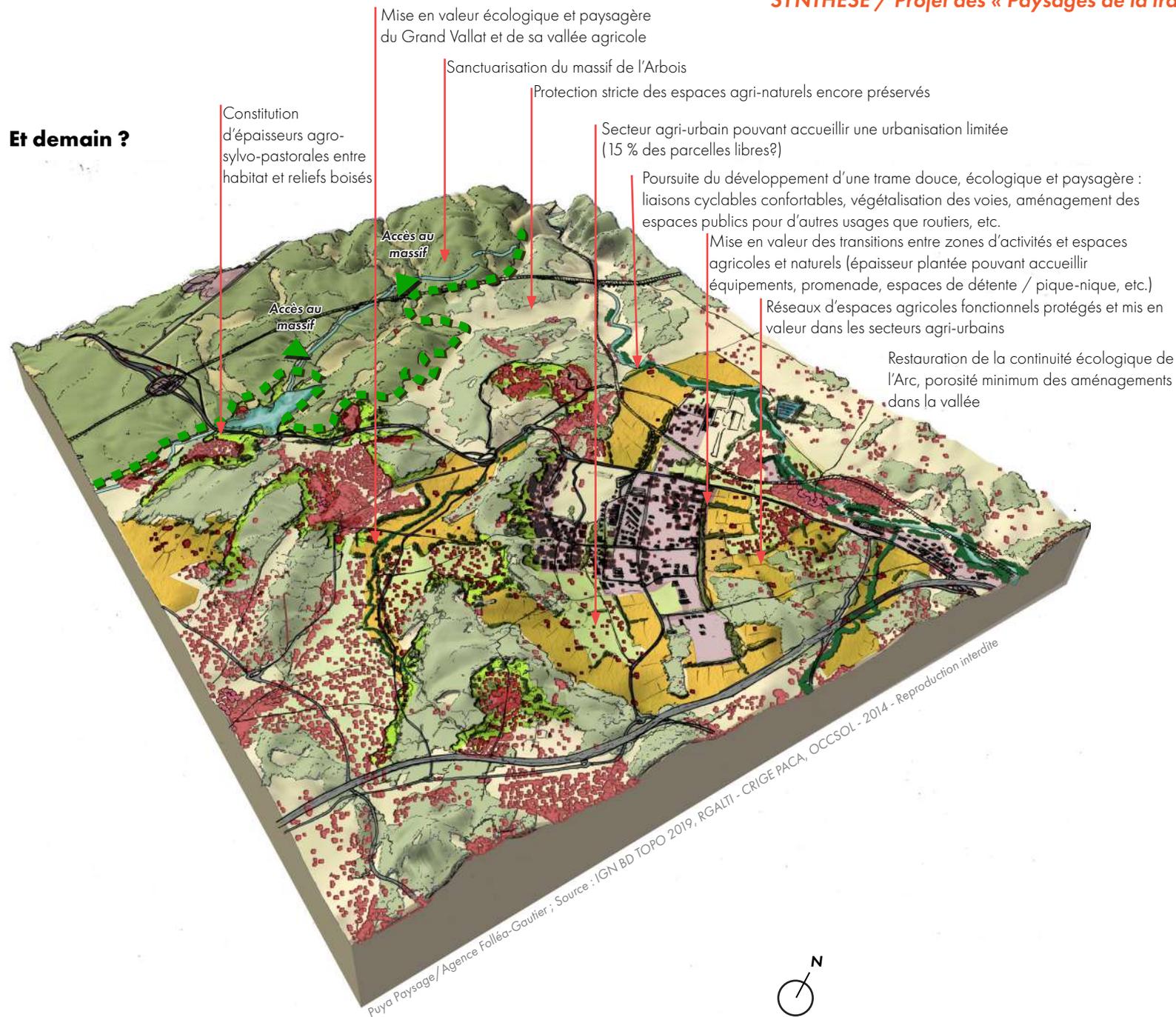


Principes de mise en oeuvre dans le secteur d'Arbois - Les Milles2000

L'Arbois et Les Milles aujourd' hui (cf. Diagnostic)



Et demain ?





Étude commanditée par :

**Métropole
Aix-Marseille-Provence**

Service Paysage
Direction Patrimoine Naturel et Paysage
DGA Agriculture, Forêt, Paysage et
Espaces Naturels
Le Pharo

58, Boulevard Charles Livon
13007 Marseille
04 91 99 99 00
www.ampmetropole.fr

Avec le soutien du
**Ministère de la Transition
Écologique et de la Cohésion des
Territoires**

Étude réalisée par :

Agence Folléa Gautier

Paysagistes urbanistes
100 avenue Henri Ginoux
92 120 Montrouge
01 47 35 71 33
agence@follea-gautier.com
www.follea-gautier.com

Puya Paysage

CDE Petra Patrimoine
Paysagistes
8 rue Fortia
13001 Marseille
06 23 22 71 06
puya.paysage@gmail.com

Patrick Delance

Photographe
96bis rue Guy Moquet
92240 Malakoff
06 80 07 01 37

Biotope PACA

Écologie et environnement
«Le Galilée» allée Antoine Becquerel
83340 Le Cannet des Maures
04 94 50 29 18
paca@biotope.fr

Ceresco

(anciennement Blezat Consulting)
Agriculture et sylviculture
18 rue Pasteur
69 007 Lyon
04 78 69 84 69
contact@ceresco.fr
www.ceresco.fr